

transports français qui comportent un réseau bien plus considérable que celui du Canada. L'article avait pour titre: «Des trains plus confortables et plus rapides pour les chemins de fer français» et il illustrait un turbo-train. C'est un train dernier cri et très élégant, moderne et efficace, qui doit compter un ou deux wagons américains semblables à nos autorails. Il est certainement beaucoup plus élégant et confortable que les trains vieux d'un quart de siècle de nos réseaux. Les nôtres sont souvent malpropres, sans confort, et sont loin d'être le moyen de transport idéal; ils ne sont même pas convenables dans ma région.

Je m'adresse au ministre dans ce cas particulier parce qu'il me semble que, indépendamment des commissions et des règles et des directives, comme c'est le cas dans de nombreux autres ministères du gouvernement, le ministre a le droit de renverser la décision. Pour dire cela, je m'appuie sur une déclaration du ministre concernant les changements qui seront apportés au rôle et à la structure du portefeuille fédéral des transports. Cette déclaration se trouve au bas de la page 4 et se lit comme il suit:

La Commission canadienne des transports continuera d'exercer en toute liberté sa fonction de réglementation économique, sous réserve de révision par le ministre et le gouvernement, comme le prévoit la loi nationale sur les transports.

A la page suivante se trouve un paragraphe qui dit:

Le Canadien National, Air Canada et la Northern Transportation Company Limited, qui ne font pas partie de la Fonction publique, continueront d'établir leur propre politique en matière de personnel, mais pour les questions de principe ou d'intérêt public ils devront constamment se tenir en étroite consultation avec le ministre en s'inspirant des politiques générales du gouvernement.

J'espère sincèrement que le ministre examinera attentivement ce point particulier. Puis l'on ajoute:

Les administrations, composées en grande partie de fonctionnaires de l'État, seront exposées aux forces ordinaires de l'environnement commercial et devront pouvoir répondre et s'adapter aux conditions changeantes. Aux chefs des administrations seront par conséquent conférés de vastes pouvoirs, qui leur permettront de rendre des décisions d'ordre administratif sur une foule de problèmes quotidiens, sous réserve qu'une décision ministérielle sera nécessaire sur toutes les questions de principe.

Le ministre n'est pas à la Chambre ce soir, à ce que je vois, mais j'espère qu'il y sera un de ces jours pour que je puisse lui poser personnellement la question. Je compte qu'il insistera pour qu'on dévoile tous les aspects de la situation et qu'on se rende mieux compte de l'importance du maintien de ce service dans cette région de la province de l'Ontario, service essentiel au développement et à l'organisation du secteur. Si on supprime ce service, ce sera un coup terrible. J'espère sincèrement que le ministre étudiera le problème très sérieusement avant le 30 de ce mois, date à laquelle le service doit être supprimé.

Autre chose m'inquiète: c'est que lorsque des mesures de ce genre sont prises, ce n'est pas pour aujourd'hui ni pour demain mais pour toujours. Voilà pourquoi j'estime que le gouvernement devrait reconsidérer la décision prise par la Commission canadienne des transports. Il est

[M. Howe.]

arrivé en d'autres occasions que des décisions prises par elle aient été annulées par le gouvernement après un examen plus approfondi.

Une voix: Pas à Terre-Neuve.

M. Howe: Non, ils n'ont pas fait cela à Terre-Neuve, mais j'espère que ce n'est pas le modèle qu'on va suivre. Nous espérons que le ministre va étudier cette question sérieusement et insister pour que les chemins de fer continuent d'assurer le service-voyageurs dont cette région a tellement besoin.

Une autre chose revêt une importance particulière pour mes mandants: les pourparlers en cours et les études qu'on effectue concernant le développement et la construction d'un nouvel aéroport dans la région du comté de Dufferin, surtout dans la zone comprise dans le township d'Amaranth. C'est, à mon avis, un bon emplacement. On devrait, je pense, prendre sous peu une décision à ce sujet. L'autre jour, le député de Spadina (M. Ryan) a mentionné dans son discours que les installations actuelles à l'aéroport de Toronto ne suffisent plus. Le trafic est très dense et les installations routières dans les deux sens sont insuffisantes. On devrait à cet égard prendre une décision sous peu et j'espère sincèrement qu'on apportera une attention spéciale à cette région parce que, pour un aéroport de cette importance, l'emplacement serait particulièrement bien choisi.

L'aéroport prévu coûtera fort cher et on doit le concevoir pour qu'il puisse servir pendant bien des années. Dans la région dont j'ai parlé, il y a des terrains suffisants à des prix raisonnables. Elle n'est pas trop éloignée des grands centres du sud de l'Ontario. On peut s'y rendre facilement, peut-être en turbo-train, en monorail ou par une autoroute spéciale. Comme elle n'est pas très peuplée, le bruit et la pollution qui peuvent résulter de la proximité d'un aéroport ne créeraient pas de grandes difficultés. J'espère que le ministre des Transport tiendra sérieusement compte de mes suggestions de ce soir.

J'espère que le ministre des Travaux publics (M. Laing) songera de nouveau à l'ancien bureau de poste d'Elora avant de décider définitivement de le démolir.

[Français]

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours de mes collègues, les députés de Bourassa et d'Assiniboia (MM. Trudel et Douglas). J'étais, je dois le dire, fier de leurs discours. Leurs électeurs l'étaient sans doute aussi. Je les en félicite.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je voudrais centrer ce soir mon intervention sur l'évocation, dans le discours du trône, de la reconnaissance d'une responsabilité fédérale en ce qui concerne la vie urbaine. Il est proposé de nommer un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. La même proposition avait déjà été faite auparavant et elle avait suscité une certaine émotion à la Chambre aussi bien que dans l'ensemble du pays.

Un certain nombre de facteurs ont déjà été mis en relief par les députés qui ont traité de cette question à la